

Faire de l'Alsace
un carrefour des langues

Synthèse d'avis



Faire de l'Alsace un carrefour des langues

La connaissance d'une ou de plusieurs langues étrangères est aujourd'hui fondamentale. C'est encore plus vrai dans une région comme l'Alsace, située au cœur de l'Europe, à l'interface entre la France, l'Allemagne et la Suisse. Pourtant, en dépit des politiques spécifiques d'apprentissage des langues, en particulier de l'allemand, on constate que le niveau linguistique général y est insuffisant. Or, dans une économie mondialisée, il est important de pouvoir s'exprimer dans plusieurs langues, au-delà de l'allemand et de l'anglais.

CONSTATS

L'apprentissage précoce de l'allemand est favorablement perçu :

L'exposition à une langue étrangère dès le plus jeune âge facilite son acquisition. L'apprentissage précoce de l'allemand se fait actuellement via la voie extensive 3 h ou la voie intensive 12 h ; une troisième voie est en cours d'expérimentation par le Rectorat, la voie progressive 8 h.

La filière bilingue ne concerne qu'une minorité de jeunes :

Si 9 élèves sur 10 bénéficient de l'enseignement extensif 3 h, la filière bilingue, qui commence dès la maternelle et peut se poursuivre jusqu'à la fin de la scolarité, ne concerne que 10 % des élèves au primaire, 4 % des collégiens et 2 % des lycéens.

L'ouverture à la diversité linguistique est trop tardive :

L'apprentissage de la LV1 se fait dès le primaire, il s'agit de l'allemand pour une grande majorité d'élèves. L'enseignement précoce dans un nombre diversifié de langues n'est possible à Strasbourg qu'au travers des sections internationales ou de l'École européenne. L'introduction de la LV2 intervient en 4^e, sauf pour les élèves des classes bi langues qui ont la possibilité d'apprendre l'anglais en plus de l'allemand dès la 6^e. L'apprentissage d'une autre langue que l'allemand ou l'anglais n'est possible que dans quelques collèges. Quant à la LV3, elle n'est enseignée qu'à partir de la seconde.

L'enseignement des langues suscite des débats controversés :

Au premier rang des sujets les plus discutés figure la pédagogie ; elle est encore trop centrée sur l'écrit et la configuration actuelle des classes ne favorise pas suffisamment l'oral. Quant à l'immersion à l'étranger, elle est encore réservée à une minorité de jeunes. Les volumes horaires et leur répartition font aussi débat. En outre, les cours de langues restent optionnels dans de nombreux Centres de Formations des Apprentis. Enfin, l'insuffisance d'enseignants de Disciplines Non-Linguistiques capables d'enseigner en allemand constitue un frein au développement de la filière bilingue.

Les entreprises doivent participer à l'effort de formation linguistique :

Les compétences linguistiques sont de plus en plus recherchées par les employeurs. Or, trop d'élèves quittent la scolarité avec un niveau en langues insatisfaisant. Du coup, leurs futurs employeurs peuvent être amenés à financer des formations pour réviser les bases générales de la langue plutôt que pour acquérir des connaissances professionnelles ou techniques.

L'Alsace n'affiche pas suffisamment son potentiel linguistique :

En dépit de la vocation internationale de la capitale alsacienne, les initiatives pour donner une existence sociale aux langues, les rendre visibles et les faire vivre sont encore trop limitées. Les initiatives qui sont prises visent surtout l'allemand et l'alsacien, alors même que des personnes arrivent du monde entier pour séjourner en Alsace.

La politique régionale des langues vivantes est insuffisamment axée sur le multilinguisme :

La politique linguistique, élaborée par le Rectorat et les trois collectivités territoriales (Région et Départements) est trop circonscrite à l'allemand et à l'alsacien.

« Rechercher l'efficacité pédagogique dans l'apprentissage des langues est essentiel »

Jean-Louis Hubrecht

Président de la Commission Education et Formation

Les partenariats avec l'Allemagne et la Suisse sont appelés à se développer :

L'Alsace est une région bilingue qui doit se développer dans une étroite coopération avec ses proches voisins allemands et suisses, en particulier dans les domaines de la culture et de l'emploi.



PRÉCONISATIONS

Viser la complémentarité des voies d'apprentissage précoce de l'allemand :

La voie extensive 3 h étant jugée souvent insuffisante pour un bon apprentissage de la langue, la diversification proposée par l'expérimentation de la voie progressive 8h doit être vue comme une évolution graduelle de l'extensif et non pas comme une régression du paritarisme.

Développer la filière bilingue :

La voie intensive 12 h gagnerait à être développée là où la demande des familles est suffisante, en veillant toutefois à ce qu'elle s'applique à des élèves de classes entières et non à des sections engendrant des surcoûts. L'alsacien et l'allemand étant complémentaires, les actions qui visent à sensibiliser à l'alsacien gagneraient à être renforcées.

Encourager la diversité linguistique :

La sensibilisation précoce à d'autres langues que l'allemand et l'anglais doit être encouragée. Les efforts pour inciter plus de jeunes à partir à l'étranger faire des études ou travailler doivent être poursuivis. La mise en place d'une information objective et de qualité sur l'ensemble des langues qui peuvent être enseignées dans l'académie doit faire partie des objectifs prioritaires.

Améliorer l'enseignement des langues :

Pour doter d'un meilleur niveau en langue allemande les enseignants des DNL de la filière bilingue, la certification et la formation tout au long de la vie de ces enseignants doit être encouragée. En outre, pour pallier leurs absences, les échanges de professeurs entre l'Allemagne et l'Alsace doivent se développer. Plus amplement, il y aurait lieu de recourir aux assistants de langues.

Au-delà des ressources humaines, il paraît essentiel de développer la pratique orale des élèves dans des classes moins nombreuses, et de mettre à profit le temps du périscolaire, des loisirs et des vacances pour favoriser l'ouverture à d'autres cultures.

Il paraît également important d'engager une réflexion sur les volumes horaires et de valoriser les langues dans les filières professionnelles et technologiques.

Faire des langues un atout pour l'emploi et un moteur de l'attractivité régionale :

Les initiatives qui permettent de se former en langue tout au long de la vie doivent être encouragées. La compétence linguistique mériterait d'être reconnue par les conventions collectives. En outre, l'ensemble des outils d'apprentissage doit être mobilisé dans le cadre de la formation continue.

Enfin, la mise en place de formations rapides visant à maîtriser l'essentiel d'une langue pour toute personne travaillant en prise directe avec des locuteurs étrangers (tourisme, patrimoine) gagnerait à se généraliser.

« Rendons l'Alsace encore plus attractive en mettant rapidement en place des actions concrètes et efficaces pour faire progresser le niveau en langues »

Alain Target
Rapporteur de l'avis

Optimiser la gouvernance des politiques linguistiques :

Le dialogue entre le milieu éducatif et le monde du travail doit être poursuivi. Le CAEN (Conseil Académique de l'Education Nationale) et le CCREFP (Comité de Coordination Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle) sont les deux structures les plus à même de répondre à cette attente. Le Conseil de l'Europe et les acteurs allemands gagneraient à s'associer à la réflexion. Enfin, les signataires de la convention quadripartite devraient se fixer des objectifs concernant l'allemand, mais aussi d'autres langues.



ZOOM SUR L'APPRENTISSAGE DE L'ALLEMAND EN ALSACE

• Apprentissage précoce de l'allemand (primaire)

Voie extensive : l'enseignement est dispensé à raison de 3 h hebdomadaire d'allemand.

Voie intensive ou paritaire : l'enseignement est dispensé à parité horaire dans les deux langues, 12 h en langue allemande et 12 h en langue française.

Voie progressive : ce modèle complémentaire, en cours d'expérimentation, permettrait aux élèves qui n'auraient pu intégrer la voie paritaire de bénéficier d'une exposition accrue à la langue allemande (8 h au lieu de 3 h). Une nouvelle démarche pédagogique y est adossée.

• Bilingue (cursus, voie ou filière)

Caractérise l'enseignement intensif de l'allemand : cours de langue allemande et cours en langue allemande.

A l'école maternelle et élémentaire : enseignement paritaire.

Au collège : enseignement bilingue avec un horaire variable.

Au lycée, on ne parle plus de filière bilingue. On distingue trois modes d'enseignement : section européenne allemand, allemand langue renforcée et cursus Abibac.

• Le dispositif Allemand Professionnel

La Région Alsace a mis en place un dispositif spécifique pour le développement des compétences linguistiques, « Allemand Pro ». Il s'agit d'une formation professionnelle à destination des demandeurs d'emplois, des apprentis et des salariés à temps partiel, désireux d'acquérir ou de renforcer leurs compétences linguistiques en allemand. Elle leur permet d'atteindre le niveau opérationnel requis en milieu professionnel germanophone.

QUELQUES CHIFFRES

- La filière bilingue concerne 10 % des élèves au primaire, 4 % des collégiens et 2 % des lycéens.
- Les classes bilangues : 53 % des élèves apprennent l'allemand et l'anglais dès la 6^e.
- 1 actif alsacien sur 12 travaille en Allemagne ou en Suisse.

CÉSER  **Alsace**
Conseil Économique, Social et Environnemental Régional

Maison de la Région, 1 place Adrien Zeller
BP 91 006 - 67000 Strasbourg
Tél. 03 88 15 68 00 - Fax : 03 88 15 68 09
Mail : ceser@region-alsace.eu

www.ceser-alsace.eu

Ce qu'il faut retenir Il faut collectionner les langues...

Il faut collectionner les langues parce qu'une fois qu'on a une autre langue, on comprend mieux la culture des autres. On peut s'amuser avec les langues, on peut les faire transpirer, les mettre au grill. Pour moi un coucher de soleil, je le ressens en français, en allemand, en anglais ou en alsacien, de cette façon je peux jouir de quatre couchers de soleil à la fois, au niveau astral c'est pas mal.

Tomi Ungerer